



Assistance Solution Famille

Objet

- En cas d'accidents corporels de la vie privée ou professionnelle
- En cas d'accidents de la circulation
- En cas d'accidents médicaux, d'accidents sportifs, de catastrophes naturelles, d'attentats, d'agressions...

Garanties

EN CAS D'ACCIDENT	
• Accompagnement Psychologique	12 heures de consultation
• Assistance « Service Info »	Assistance téléphonique
• Recherche et envoi d'un médecin	Recherche et mise en relation
ASSISTANCE AU DOMICILE EN CAS D'HOSPITALISATION DU BÉNÉFICIAIRE SUPÉRIEURE A 24H, A LA SUITE D'UN ACCIDENT	
• Garde à domicile des enfants de moins de 16 ans	7 jours consécutifs sur 1 mois
• Transfert des enfants chez un proche ou présence d'un proche (aller/retour)	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
• Accompagnement des enfant à l'école	5 allers/retours sur 1 semaine à 25 km maximum
• Garde de l'enfant de moins de 16 ans immobilisé au domicile - Présence d'un proche	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste
ASSISTANCE AU DOMICILE EN CAS D'HOSPITALISATION DU BÉNÉFICIAIRE SUPÉRIEURE A 72H, A LA SUITE D'UN ACCIDENT	
• Soutien pédagogique à domicile	15 heures par semaine sur 1 mois maximum
• Aide à domicile	21 heures maximum
• Recherche de médicaments	Avance des frais
• Assistance aux animaux domestiques de compagnie	250 € TTC maximum frais de garde et de nourriture
• Présence d'un proche - Aller/Retour - Séjour à l'hôtel	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste 2 nuits (70 € TTC maximum par nuit)
• Garde malade	21 heures maximum
• Services à domicile	Recherche et mise en relation
ASSISTANCE EN CAS DE DÉPENDANCE (PERTE D'AUTONOMIE) DU BÉNÉFICIAIRE CONSÉCUTIVE A UN ACCIDENT	
• Recherche d'établissements spécialisés	Frais de recherche
• Livraison / installation de matériel médical	Organisation sans prise en charge
• Adaptabilité du domicile	Prise en charge et recherche d'un ergothérapeute
• Audit d'adaptabilité du domicile	Prise en charge et recherche d'un ergothérapeute
• Solution de maintien au domicile	Organisation sans prise en charge

ASSISTANCE AU BÉNÉFICIAIRE EN CAS D'ACCIDENT AU COURS D'UN DÉPLACEMENT DE MOINS DE 90 JOURS CONSÉCUTIFS

• Conseil médical	Service d'information téléphonique
• Rapatriement médical	Frais réels
• Frais d'évacuation sur piste de ski	160 € TTC maximum
• Rapatriement des enfants de moins de 16 ans - Aller/Retour - Hôtesse	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste Frais réels
• Présence auprès du bénéficiaire hospitalisé - Aller/Retour - Prise en charge des nuits d'hôtel	En train 1 ^{ère} classe ou en avion classe touriste 70 € TTC par nuit avec un maximum de 700 € TTC
• Frais médicaux à l'étranger	Franchise = 30 € TTC/dossier Maximum 4 500 € TTC / bénéficiaire
• Soins dentaires	150 € TTC maximum
• Prolongation de séjour à l'hôtel pour le bénéficiaire	70 € TTC par nuit avec maximum de 350 € TTC / personne
ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS A LA SUITE D'UN ACCIDENT	
• Assistance conseil téléphonique	Service d'assistance téléphonique
• Rapatriement de corps en cas de décès - Transport du corps en France + frais annexes - Transport du corps à l'Étranger + frais annexes	1 500 € TTC maximum 4 500 € TTC maximum

Assistance Protection Famille**Objet**

- En cas d'accidents corporels de la vie privée, en cas d'accidents de la circulation, en cas d'accidents médicaux, d'accidents sportifs, de catastrophes naturelles, d'attentats, d'agressions...
- En cas de litige dans le cadre de votre vie privée, organisez la défense de vos droits

Garanties**ASSISTANCE INFORMATION JURIDIQUE VIE PRIVÉE**

Pour toute question dans le cadre de sa vie privée, le bénéficiaire peut contacter par téléphone le service juridique de GARANTIE ASSISTANCE de 9h00 à 18h00 du Lundi au vendredi (hors jours fériés).

Les juristes du service « information juridique » de GARANTIE ASSISTANCE sont à sa disposition par téléphone pour lui apporter toutes informations juridiques et pratiques sur ses droits ou démarches.

ASSISTANCE SOLUTION FAMILLE intégrée dans PROTECTION FAMILLE